

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/3/33
Le 14 septembre 1996

FRANÇAIS
TEXTE ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Troisième réunion

Buenos Aires, Argentine

Du 4 au 15 novembre 1996

Point 20.2 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE BUDGET DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

1. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 5 de la décision II/20, la Conférence des Parties demande que «le Secrétaire exécutif, en présentant un budget préliminaire pour 1997 à étudier lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties, fournisse aussi un budget indicatif pour 1997 qui serait l'annexe I à la décision II/20 et qui serait révisé pour se fonder sur les estimations de coûts de Montréal». Le Secrétariat a donc préparé une comparaison du budget indicatif pour 1997, approuvé en vertu de la décision II/20 et fondé sur les estimations de coûts de Genève, avec les estimations de coûts de ces mêmes activités à Montréal. Les estimations de coûts comparatives y sont jointes, sous le titre d'annexe I. L'annexe II présente le projet de budget pour 1997 et le budget indicatif pour 1998. Le montant des contributions escomptées au cours de cette même période est indiqué dans l'annexe III de cette note. L'annexe IV est l'organigramme proposé pour le Secrétariat.

2. Lors de sa deuxième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision II/18, a adopté un programme de travaux à moyen terme pour 1996-1998. Une mise en œuvre efficace du programme nécessite néanmoins une corrélation avec les ressources humaines et financières prévues au budget. Le projet de budget pour 1997 et 1998 permet, pour la première fois, d'évaluer les incidences financières des travaux à moyen

terme de la Conférence des Parties et de l'établissement du Secrétariat permanent à Montréal, et fait ressortir ces conséquences en termes monétaires, pour que la Conférence des Parties puisse les étudier.

3. Il se pourrait que le projet de budget soit ajusté en fonction de décisions éventuelles à prendre par la Conférence des Parties quant au programme de travail et au fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire). Il se pourrait aussi que le budget soit ajusté en fonction des coûts associés à la pleine mise en œuvre du Mandat de Jakarta portant sur la diversité biologique marine et côtière. Les coûts liés à la recommandation de la première réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques et fixés par la deuxième Conférence des Parties en vertu de la décision II/5 ont aussi été pris en considération dans cette note.

4. Le projet de budget se fonde sur la même structure que le budget de 1996 tel qu'adopté par la Conférence des Parties lors de sa deuxième réunion. Une augmentation de 12% par rapport au budget approuvé de 1996 a été proposée pour assurer l'appui administratif nécessaire au Secrétariat permanent et pour compenser l'inflation et les augmentations de coûts prévues. Cette augmentation ne comprend pas les contributions du Canada telles que prévues dans son offre lors de la Conférence des Parties. L'augmentation proposée en ressources humaines et financières est expliquée dans cette note. Le but de cette note est d'offrir une présentation en termes clairs du projet de budget, conçu pour faire face aux demandes accrues des activités de soutien à la mise en œuvre de la Convention.

5. L'une des grandes questions sur lesquelles la Conférence des Parties pourrait vouloir se pencher a trait à la nécessité d'une réserve de fonds de roulement pour s'assurer que les activités du Secrétariat puissent être entreprises lors de périodes durant lesquelles on n'aurait pas reçu de contributions suffisantes. Un tel fonds pourrait se financer d'après la pratique onusienne qui consiste en l'affectation de 15% des budgets annuels ou il pourrait être lié aux contributions du pays hôte. Il pourrait aussi consister en une combinaison des deux.

2. PROJET DE BUDGET POUR 1997 AVEC EXPLICATIONS

6. Comme il reconnaît la nécessité de faire l'équilibre entre les ressources limitées et les exigences d'une Convention ayant plus de 150 parties, ainsi qu'un programme de travail imposant et à plusieurs dimensions, le projet de budget tente de permettre des augmentations stratégiques en ressources humaines et financières. Le projet de budget se fonde sur une analyse méticuleuse des besoins du Secrétariat vu les décisions de la Conférence des Parties. On a porté une attention particulière à l'incidence de la relocalisation du Secrétariat à Montréal sur ses activités, particulièrement vu la nécessité de s'assurer que le Secrétariat puisse se fier à un personnel très compétent et ce, à un niveau suffisant pour répondre aux exigences et aux attentes des Parties.

7. Avant sa relocalisation à Montréal, le Secrétariat jouissait de l'appui administratif du bureau des Nations Unies à Genève et du bureau régional européen du PNUE. Le projet de budget comprend le personnel additionnel pour fournir la capacité administrative supplémentaire nécessaire aux tâches qui incombent désormais au Secrétariat. Il y est recommandé que le soutien pour ces fonctions soit surtout assuré par la contribution du pays hôte. La Conférence des Parties pourrait donc vouloir demander au Secrétariat de

discuter avec le pays hôte de l'établissement d'un «Fonds Montréal» et des modalités selon lesquelles les ressources disponibles en vertu de ce fonds pourraient être utilisées.

8. Quant aux réunions à convoquer en vertu de la Convention, la Conférence des Parties pourrait vouloir intégrer au budget des ressources pour financer la participation des pays Parties les moins développés, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale A/49/98 du 19 décembre 1994.

9. Vu l'expérience acquise en 1996 et l'analyse des activités restantes dans l'optique du programme de travail à moyen terme, d'autres augmentations, réductions et réaffectations au budget sont proposées. Celles-ci seront présentées aux rubriques provisoires adoptées pour le budget 1996, modifiées pour refléter l'expérience du fonctionnement en 1996. Ces modifications sont aussi apparentes dans la structure de l'organisation du Secrétariat.

10. Dans cette proposition, on invite la Conférence des Parties à étudier le niveau général de soutien demandé et à décider d'un budget et d'un cadre de fonctionnement qui permettraient au Secrétariat de remplir ses fonctions avec efficacité et souplesse, conformément aux règles financières régissant le Fonds d'affectation spéciale et aux autres règles touchant la gestion du Fonds d'affectation spéciale.

2.1 DIRECTION ET GESTION

2.1.1 Direction exécutive

11. Comme suite à l'évaluation de l'expérience acquise en 1996 et de l'analyse de ce qu'il reste à faire du programme de travail et d'activités du Secrétariat, le projet de budget pour la direction et la gestion est de 479 420 \$, par rapport aux 648 000 \$ approuvés en 1996. Le projet de budget pour le Bureau du Secrétaire exécutif comprend l'Assistant spécial du Secrétaire exécutif (P-3) pour aider le Secrétaire exécutif (D-2) dans la révision de documentation pertinente et l'identification de sujets qui seront d'importance pour le Secrétariat ainsi que dans la préparation de documents concepts, d'aides-mémoire, de circulaires administratives et autres documents nécessaires à la mise en œuvre générale des travaux du Secrétariat.

12. De plus, le Bureau sera doté d'un Administrateur stagiaire (P-2) détaché par le Gouvernement de la Finlande, et d'un Secrétaire de direction (G-7). Il se pourrait qu'il soit nécessaire de chercher des renforts additionnels grâce à l'affectation provisoire d'un cadre supérieur qui servirait de Conseiller en politiques et en planification (P-4) auprès du Secrétaire exécutif. Le but de ces fonctions n'est pas de remplacer les activités des divisions pertinentes et de leurs administrateurs généraux respectifs mais plutôt d'assurer le fonctionnement efficace du Bureau du Secrétaire exécutif. Le budget global pour la direction se chiffre à 249 009 \$, dont 60 000 \$ affectés au activités d'appui et études techniques. Le budget approuvé pour 1996 était de 648 000 \$. La réduction de 46,8% résulte surtout des différences de salaires entre Genève et Montréal.

2.1.2 Gestion du Fonds et administration

13. L'établissement du Secrétariat à Montréal a fait naître le besoin de renforcer la capacité administrative du Secrétariat. Certains besoins précis découlent de la relocalisation du Secrétariat à Montréal. Le chef de

/...

l'unité est un Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (P-4) fourni par le PNUE. Cette personne sera secondée par un Assistant financier (G-7), un Assistant au personnel (G-7), un Assistant administratif (G-6), un Commis-déplacement (G-7) et un Secrétaire (G-4).

14. Le Secrétariat, tel qu'envisagé par l'entente relative au siège social entre le Secrétariat et le Canada, aura la capacité juridique de passer des contrats, d'engager des poursuites judiciaires et d'être propriétaire. Ces activités entraîneront des transactions nécessitant une connaissance approfondie de l'environnement juridique local. La nécessité d'un Fonctionnaire d'administration (P-3) supplémentaire a donc été identifiée. Par contre, il a été proposé que ce poste soit comblé par l'un des membres du personnel qui sera détaché par la province du Québec, tel que prévu dans l'offre du Canada à la Conférence des Parties.

15. Étant donné l'augmentation du volume de courrier traité par le Secrétariat, la création du poste de Fonctionnaire d'administration (P-2) a été proposée pour coordonner tous les aspects de la gestion du courrier. Le personnel supplémentaire compte également un Réceptionniste (G-4) et un Messager (G-4).

16. Le budget global proposé pour cette unité se chiffre à 230 411 \$, par rapport aux 180 000 \$ approuvés en 1996, c'est-à-dire une augmentation de presque 21,9%.

2.2 PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX ET COOPÉRATION

2.2.1 Bureau de l'Administrateur général

17. La division des processus intergouvernementaux et coopération est responsable de la préparation des réunions de la Conférence des Parties et des activités préparatoires connexes. Un budget global de 1 836 712 \$ a été proposé pour la division des processus intergouvernementaux et coopération, par rapport aux 1 750 000 \$ approuvés pour 1996. Pour permettre à l'Administrateur général (D-1) de remplir ses fonctions, on a proposé un Fonctionnaire d'administration (P-2), un Assistant administratif (G-6) et un Secrétaire (G-5). Le budget global proposé pour ce Bureau est de 230 886 \$, par rapport aux 476 000 \$ approuvés pour 1996.

2.2.2 Coopération

18. L'un des grands thèmes de la réunion de la Conférence des Parties a été l'insistance sur le besoin de coopérer avec d'autres Conventions, organisations internationales, organismes et processus touchant la biodiversité tels qu'identifiés, par exemple, à la décision II/13. L'importance que les Parties accordent au développement d'une telle coopération avec d'autres processus est mise en évidence par la décision de l'inclure comme point permanent à l'ordre du jour de la Conférence des Parties.

19. La Conférence des Parties a demandé que le Secrétariat fasse de la coordination avec les secrétariats de conventions pertinentes touchant la biodiversité pour : faciliter l'échange de renseignements et d'expérience; explorer les possibilités de recommander des procédures pour harmoniser, autant que souhaité et que faire se peut, les exigences des rapports des Parties en vertu de ces instruments et conventions; coordonner leurs programmes de travail respectifs; et se consulter pour voir comment de telles conventions et autres instruments juridiques internationaux peuvent aider à mettre en œuvre les dispositions de la Convention. Le Secrétariat a déjà

conclu des ententes de coopération avec d'autres conventions touchant la biodiversité et il est en voie de traduire ces ententes par des activités conjointes.

20. La charge de travail suggérée par ces activités a mené à la proposition de créer une unité des arrangements de coopération, traitant d'affaires et de processus intergouvernementaux et non gouvernementaux. Un Administrateur de programme (P-4) pour les affaires intergouvernementales, un Administrateur de programme (P-3) pour les affaires non gouvernementales, et un Assistant de recherche (G-7) ont été proposés pour aider cette unité. Le projet de budget pour cette unité se chiffre à 221 429 \$.

2.2.3 Affaires juridiques

21. Une unité d'affaires juridiques a été prévue pour cette division, avec un Administrateur de programme (P-4) et un Assistant de recherche (G-7). La Conférence des Parties pourrait vouloir noter que les connaissances juridiques nécessaires au Secrétariat sont actuellement intégrées au travail des autres divisions et qu'elles ne sont pas limitées à l'unité juridique actuelle. Il est donc proposé que cette démarche d'intégration de connaissances juridiques se poursuive lorsque jugée appropriée.

22. Le budget global proposé pour cette unité est de 134 396 \$ par rapport aux 172 000 \$ approuvés pour 1996.

2.2.4 Service de la réunion de la Conférence des Parties

23. Le projet de budget pour le service à la réunion de la Conférence des Parties et aux quatre réunions préparatoires régionales se chiffre à 1 250 000 \$. Le budget approuvé pour le service à la réunion de la Conférence des Parties en 1996 était de 930 000 \$. Ce chiffre ne comprenait pas les réunions régionales. Vu l'expérience acquise en 1996, les besoins en matière de service aux réunions préparatoires régionales (évalués à 250 000 \$) pour les réunions de la Conférence des Parties devront peut-être faire partie du budget global pour le service aux réunions de la Conférence des Parties.

24. Conformément à la résolution susmentionnée de l'Assemblée Générale, les frais de voyages pour les réunions de la Conférence des Parties des représentants des pays les moins développés et des petits états insulaires sont compris dans le projet de budget. Ces chiffres seront nécessairement ajustés conformément à toute décision prise quant aux lieux des réunions. Le budget de 1996 n'a pas pu subvenir aux besoins créés par l'ordre du jour chargé lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties, ni aux besoins de consulter à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies.

2.3 QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

2.3.1 Bureau de l'administrateur général

25. Le projet de budget pour 1997 à l'égard de cette division est de 1 177 904 \$, par rapport aux 1 833 000 \$ pour 1996. Cette division s'occupe surtout de veiller au soutien du travail de l'Organe subsidiaire et d'assurer le soutien intellectuel des autres divisions au sein du Secrétariat. Pour qu'il puisse assurer un tel

/...

soutien, il est proposé que l'Administrateur général (D-1) soit secondé dans ses fonctions par un Assistant administratif (G-6) et un Secrétaire (G-5).

26. La division s'appuiera sur la mobilisation des connaissances d'autres institutions grâce à des partenariats à court et à long terme. Le soutien global nécessaire au Bureau de l'administrateur général est de 196 596 \$, par rapport aux 626 000 \$ approuvés pour 1996. Cependant, le budget de 1996 prévoyait 492 000 \$ pour le service de la première réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques. Pour ce qui est de 1997, les activités concernant la prévention des risques biotechnologiques ont été portées au budget sous une unité séparée.

2.3.2 Analyses scientifiques, techniques et technologiques

27. On a proposé de réunir le personnel du programme de cette division en une seule unité. Cette unité travaillera avec un grand assortiment de partenaires à travers le monde. Diverses équipes de recherche seront formées et des ententes de collaboration seront mises sur pied selon les ententes identifiées pour répondre aux questions précises à traiter en vertu des programmes de travail de l'Organe subsidiaire ou de la Conférence des Parties.

28. La deuxième réunion de l'Organe subsidiaire a traité des questions de l'identification, de la surveillance et de l'évaluation de la diversité biologique, et ces questions seront également traitées lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties. Entre autres, la Conférence des Parties examinera les recommandations touchant l'Organe subsidiaire. Pour composer avec ces questions complexes, et c'est essentiel à la mise en œuvre de la Convention, il faudra un soutien important de la part du Secrétariat. L'absence d'un Administrateur de programme chargé de la surveillance et de l'évaluation de la biodiversité affecte la capacité du Secrétariat à soutenir ce travail de manière adéquate. La création du poste d'Administrateur de programme (P-4) pour l'identification, la surveillance et l'évaluation de la diversité biologique est donc proposée.

29. La deuxième réunion de la Conférence des Parties a accepté l'offre australienne de soutenir le poste d'Administrateur de programme (P-3) pour les connaissances autochtones. Un examen de la mise en œuvre de l'article 8 (j) et autres dispositions de la Convention touchant les connaissances traditionnelles sera considéré par la Conférence des Parties cette année. Il en sera question lorsque les sujets relatifs à la répartition des avantages seront examinés lors de la quatrième réunion en 1997. Pour assurer un traitement adéquat de ces questions, il est proposé que ce poste soit maintenu par le biais du budget régulier du Secrétariat. La Conférence des Parties pourrait vouloir songer à des façons de combler ce poste tour à tour avec du personnel venu de différentes parties du monde.

30. Certaines questions liées aux sujets technologiques et techniques ont été examinées lors des première et deuxième réunions de la Conférence des Parties. La troisième réunion de la Conférence des Parties traitera de questions liées à la répartition juste et équitable des avantages découlant d'une utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique. Pour bien traiter de ces questions, la Conférence des Parties pourrait vouloir songer à créer le poste d'Administrateur de programme (P-4) pour les partenariats et le secteur privé. Un tel poste subviendrait à ce besoin et serait complémentaire aux travaux de l'Administrateur de programme (P-4) pour l'économie. Actuellement, les activités liées à ces questions sont soutenues par les

contributions bénévoles du Gouvernement du Canada et les affectations provisoires des *Royal Botanic Gardens*, Kew (Royaume-Uni).

31. Lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties, il sera question de diversité biologique agricole. Pour permettre au Secrétariat de bien mettre en œuvre le suivi, la Conférence des Parties pourrait songer à permettre plus de détachements, tel que proposés, pour assurer la capacité additionnelle nécessaire. Il pourrait y avoir création d'un poste d'Administrateur de programme (P-4) pour les ressources génétiques, pour compléter les travaux entrepris par l'Administrateur de programme affecté provisoirement par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui doit venir au Secrétariat en 1996 pour travailler dans le secteur de l'agrobiodiversité. La Conférence des Parties pourrait vouloir songer à ces arrangements, tels que proposés. Il est proposé que les travaux de cette unité soient soutenus par trois Assistants de recherche (G-7). Le budget global pour cette unité se chiffre à 501 312 \$, par rapport aux 302 000 \$ consentis pour 1996.

2.3.3 Service des réunions et activités de l'Organe subsidiaire

32. Le projet de budget pour le service aux réunions et activités de l'Organe subsidiaire est de 480 000 \$. Ce montant comprend 350 000 \$ pour le service des réunions de l'Organe subsidiaire, 80 000 \$ pour les activités de l'Organe subsidiaire et 50 000 \$ pour le Bureau de l'Organe subsidiaire. Le chiffre consenti pour 1996 était de 413 000 \$. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale déjà mentionnée, les frais de voyages aux réunions de l'Organe subsidiaire des représentants des pays les moins développés et des petits états insulaires sont compris dans le projet de budget. Il se pourrait que ces chiffres soient réajustés, conformément à toute décision quant aux lieux de ces réunions. Le budget n'a pas su répondre aux besoins créés par l'ordre du jour chargé de l'Organe subsidiaire, ni à la nécessité de consultations générales auprès d'institutions à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies.

2.4 PROTOCOLE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

2.4.1 Bureau de l'Administrateur général

33. À la décision II/5, la Conférence des Parties affirme que l'action internationale portant sur la prévention des risques biotechnologiques doit fournir un cadre dynamique et efficace au développement de la coopération internationale visant la sécurité de la biotechnologie grâce à l'évaluation et à la gestion de risques en matière de transfert, de manutention et d'utilisation de tout organisme vivant modifié (LMO) qui résulte de la biotechnologie moderne et qui pourrait avoir des incidences environnementales adverses pouvant porter atteinte à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte des risques pour la santé humaine et en tenant compte également des articles 8(g) et 19, alinéa 4, de la Convention.

34. La Conférence des Parties a décidé de chercher des solutions aux préoccupations mentionnées ci-dessus par le biais d'une négociation visant à développer, dans le domaine du transfert, de la manutention et de l'utilisation sécuritaires d'organismes vivants modifiés, un protocole de prévention des risques biotechnologiques—portant plus précisément sur les mouvements transfrontaliers—de tout organisme vivant modifié qui résulte de la biotechnologie moderne et qui pourrait avoir des effets néfastes sur la conservation et

l'utilisation durable de la biodiversité biologique, en insistant plus particulièrement sur l'étude d'une démarche appropriée qui permettrait des ententes préalables consenties en connaissance de cause.

35. Pour entamer cette démarche, la Conférence des Parties a créé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, qui s'est réuni pour la première fois au Danemark en juillet 1996. Pour répondre aux besoins des Parties, le Secrétariat propose la création d'une division qui traiterait de questions de prévention des risques biotechnologiques et propose un budget de 1 093 765 \$ pour les activités de cette division en 1997.

36. Le programme prévu de travaux découlant des activités qui font suite à la décision II/5 de la Conférence des Parties et la nécessité d'un Cadre supérieur pour aider la démarche des négociations suggèrent la nécessité d'un Administrateur général pour appuyer le processus de négociations. Il a été recommandé que le poste actuel d'Administrateur de programme (hors classe)–biotechnologie (P-5) en devienne un d'Administrateur général (D-1). Il a également été proposé que ce poste soit secondé par une unité comprenant les postes suivants : Juriste (P-4); Administrateur de programme (P-3) en génétique; Administrateur de programme auxiliaire (P-2); Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1ère classe) (P-2); et Assistant de recherche (G-7). Le budget 1997 proposé pour ce bureau est de 393 764 \$.

2.4.2 Service des réunions du protocole de prévention des risques biotechnologiques

37. La première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a recommandé la convocation de deux réunions de ce groupe en 1997. Ces réunions sont prévues dans le budget actuel. Il se pourrait que le budget soit réajusté selon la décision de la Conférence des Parties. Le budget actuel proposé ne prévoit pas de réunion du Bureau du Groupe de travail spécial et la Conférence des Parties pourrait vouloir réajuster le budget en fonction de toute décision à cet égard. Le coût de la prestation de services aux réunions envisagées en 1997 est de 700 000 \$.

2.5 MISE EN ŒUVRE ET COMMUNICATIONS

2.5.1 Bureau de l'Administrateur général

38. La deuxième réunion de la Conférence des Parties a adopté certaines décisions qui ont amené le Secrétariat, dans son fonctionnement, à insister davantage sur la mise en œuvre nationale de la Convention. Les décisions-clés touchent le mécanisme du centre d'échange (II/3), l'identification de ressources financières supplémentaires (II/6), l'examen des articles 6 et 8 (II/7), l'adoption du Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière (II/10) et la préparation de rapports nationaux (II/17). Ces activités seront le fondement d'une division dont le projet de budget pour 1997 est de 1 277 110 \$ par rapport aux 1 094 000 \$ consentis pour 1996.

39. Pour administrer la division, il est recommandé que le poste actuel d'Administrateur de programme (hors classe) (P-5) en devienne un d'Administrateur général (D-1). Un Fonctionnaire d'administration (G-6) et un Secrétaire (G-5) viendront seconder cette personne. Le projet de budget pour le Bureau de l'Administrateur général se chiffre à 176 540 \$.

/...

2.5.2 Mécanisme du centre d'échange

40. À la lumière de la décision II/3 de la Conférence des Parties, certaines activités liées au sein du Secrétariat ont été rationalisées pour être gérées par le mécanisme du centre d'échange. Ces activités comprennent les fonctions liées aux services de bibliothèque, à la diffusion de l'information, à la gestion des bases de données et au contrôle de la documentation. Ces activités seront soutenues par les postes d'Administrateur de programme (P-4) pour le centre d'échange (qui se fera aider par un Administrateur de programme affecté provisoirement par la Province du Québec), un Bibliothécaire/Documentaliste (P-3), un Administrateur de programme (adjoint de 1ère classe) (P-2) pour la gestion de la base de données et un Commis-base de données (G-5).

41. Les ressources limitées consenties à l'éducation et la sensibilisation du grand public constituent l'un des aspects les moins avancés des travaux du Secrétariat. C'est, entre autres, parce que la Conférence des Parties n'a pas encore examiné cette question. L'article 13 demande aux Parties contractantes de «favoriser et encourager une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires pour y parvenir, et d'en assurer la promotion par les médias et la prise en compte dans les programmes d'enseignement». Il est également prévu que les Parties «coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres États et organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du grand public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique».

42. La troisième réunion de l'Organe subsidiaire examinera cette question, et la Conférence des Parties pourrait prévoir une augmentation des activités liées à l'éducation et à la sensibilisation du grand public. Pour commencer à répondre à ces besoins, un remaniement pourrait transformer le poste actuel d'Administrateur de programme (adjoint de première classe) (P-2) pour l'information en poste d'Administrateur de programme (P-3). Cette personne serait secondée par un Administrateur de programme (adjoint de 1ère classe) (P-2) pour le contrôle de la documentation et par un Commis (G-4) qui s'occuperait des publications. Le budget global proposé pour cette unité est de 604 658 \$.

2.5.3 Ressources et mécanisme financiers

43. Le poste d'Administrateur de programme (ressources et instruments financiers) traite de questions concernant le mécanisme financier et d'autres questions concernant les ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention. Le paragraphe 9 de la décision II/6 demande au Secrétaire de direction (a) d'explorer plus longuement les possibilités visant à identifier des ressources financières additionnelles pour appuyer les objectifs de la Convention; (b) de continuer à surveiller la disponibilité de ressources financières additionnelles et d'identifier où et comment les pays Parties pourraient avoir accès à ces ressources; et (c) d'étudier les caractéristiques précises des activités de biodiversité pour permettre à la Conférence des Parties de faire des suggestions auprès des institutions qui les financent dans le but d'expliquer à celles-ci comment leurs activités dans le domaine de la biodiversité pourraient mieux soutenir les objectifs de la Convention.

44. Les tâches de cette unité sont exécutées par un Administrateur de programme (P-4) et un Assistant de recherche, qui travaille aussi à l'unité des affaires juridiques. Il est recommandé, pour renforcer cette unité,

/...

qu'elle soit dotée d'un Assistant de recherche (G-7) et de deux Administrateurs stagiaires (P-2). Néanmoins, le palier proposé de dotation en personnel ne sera pas en mesure de répondre aux besoins de l'unité ou d'assumer la charge de travail créée par le Fonds pour l'environnement mondial et les agences d'application. À titre d'exemple, en 1996, le Secrétariat a convoqué plusieurs réunions touchant le mécanisme financier des réunions qui n'étaient pas au budget et qui n'avaient pas été prévues. La Conférence des Parties pourrait donc vouloir songer à une dotation en personnel supplémentaire pour cette unité, par le biais d'affectations provisoires ou de la création d'autres nouveaux postes. Le projet de budget pour cette unité est de 144 396 \$.

2.5.4 Le Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière

45. La décision II/10 de la deuxième réunion de la Conférence des Parties a adopté le Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière. La deuxième réunion de l'Organe subsidiaire a recommandé que le Secrétariat prenne une série de mesures visant à mettre en œuvre la décision II/10. Pour soutenir les travaux entrepris en vertu du Mandat de Jakarta, il est proposé que l'Administrateur de programme (P-4) pour l'écologie de la conservation soit secondé par l'Administrateur de programme—écologie marine (P-4), qui serait affecté provisoirement par l'UNESCO, de même que par un Administrateur de programme (P-3) et un Administrateur de programme auxiliaire (P-2), qui serait affecté provisoirement par l'Italie. Le budget global proposé pour cette unité se chiffre à 207 067 \$.

2.5.5 Rapports et études nationaux

46. Il est recommandé que le poste d'Administrateur de programme (P-3) pour les rapports ait pour nom Administrateur de programme—rapports et études nationaux, et qu'il devienne un poste de niveau P-4. Cette proposition se fonde sur l'idée que les premiers rapports nationaux préparés conformément à l'article 26 de la Convention et à la décision II/17 de la deuxième réunion de la Conférence des Parties seront soumis à compter de juin 1997 et entraîneront une augmentation importante des tâches administratives et organisationnelles connexes.

47. L'Administrateur de programme de cette unité sera également chargé de coordonner la préparation des perspectives mondiales en matière de biodiversité (GBO). Outre l'Administrateur de programme, il est proposé qu'un Administrateur de programme auxiliaire (P-2) et un Assistant de recherche (G-7) soient recrutés pour renforcer l'unité. La Conférence des Parties pourrait vouloir prévoir un agrandissement futur de cette unité, fondé sur les expériences d'autres conventions, et permettre la souplesse financière nécessaire. Le budget global proposé pour cette unité se chiffre à 144 396 \$.

2.6 VOYAGES DU PERSONNEL

48. Le budget pour 1996 prévoyait 210 000 \$ pour les voyages du personnel. L'expérience de 1996 a démontré que cette somme était insuffisante pour couvrir les frais de voyages du personnel du Secrétariat aux réunions importantes touchant la mise en œuvre de la Convention. Le projet de budget pour 1997 a donc prévu

/...

une augmentation de 470 000 \$. Le chiffre a été révisé en fonction de l'augmentation globale des déplacements, qui résulte du fait qu'il y a plus de personnel et qu'on exige que le Secrétariat participe davantage à la mise en œuvre de la Convention sur plusieurs plans. L'augmentation proposée reflète en outre la hausse des coûts de voyages. La Conférence des Parties pourrait également vouloir discuter de la situation des frais de voyages associés aux responsables de la Convention qui ne font pas partie du Secrétariat.

2.7 ÉQUIPEMENT

49. Au budget de 1996 il n'y avait qu'un poste pour l'équipement. Cinquante mille dollars avaient été consentis. Pour mieux refléter les besoins du Secrétariat, le projet de budget pour 1997 et 1998 scinde cette catégorie en deux: matériel non récupérable (fournitures) et matériel réutilisable (meubles, ordinateurs, photocopieurs, etc.). Un budget de 50 000 \$ a été proposé pour le matériel réutilisable, qui servira à l'achat de matériel de bureau, d'ordinateurs et d'imprimantes pour les nouveaux membres du personnel et à l'achat d'équipement de reproduction de grand volume dans le but d'économiser sur le coût de la reproduction à l'extérieur du Secrétariat. Le projet de budget affecte 70 000 \$ au matériel non récupérable (fournitures), qui comprend le papier, les logiciels, etc.

2.8 LOCAUX

50. Le projet de budget affecte 100 000 \$ aux services, soit une augmentation de 30 000 \$ par rapport au budget de 1996. Cela représente le coût véritable des services dans le contexte actuel. Pour accommoder l'augmentation du personnel, les bureaux du Secrétariat permanent ont été agrandis et l'on utilise plus de matériel. On en voit le reflet dans la hausse des frais d'assurances : le budget prévoit 15 000 \$ de plus qu'en 1996.

2.9 DIVERS

51. Le budget pour 1996 avait consenti 98 000 \$ à l'assistance temporaire et les heures supplémentaires. Cette somme suffisait pour compléter la charge de travail. La façon la plus rentable de composer avec les périodes critiques, par exemple lorsque les documents doivent être reproduits et envoyés rapidement, c'est d'embaucher de l'aide temporaire. Avec l'achat ou la location d'équipement de reproduction à grand rendement, on s'attend que la reproduction se fasse sur les lieux. Il faudra donc embaucher de l'aide temporaire à l'occasion. De plus, comme la charge de travail est imposante, les employés des services généraux sont souvent appelés à travailler des heures supplémentaires. Dans le but de bien subvenir à ces besoins, le budget de 1997 propose 100 000 \$ à ce poste, un augmentation nette de 2 000 \$ par rapport à 1996.

52. Le budget de 1996 comprend 170 000 \$ pour les communications (télécopie, téléphone, courrier électronique). Le projet de budget pour 1997 affecte 300 000 \$ à ce poste. L'augmentation nette de 130 000 \$ pourvoit aux ressources pour répondre à l'intérêt toujours croissant au sujet de la Convention. Cela se traduit par une augmentation des activités touchant la formulation d'un protocole de prévention des risques biotechnologiques, le nombre grandissant de processus pertinents à son application et le nombre plus élevé de Parties.

53. Dans le budget de 1996, 30 000 \$ sont affectés aux coûts de recrutement et voyages pour les entrevues. Le projet de budget pour 1997 prévoit 60 000 \$, soit une hausse nette de 30 000 \$. On s'attend que la structure fondamentale du Secrétariat soit complétée d'ici août 1997, et une forte activité de recrutement est donc attendue en 1996 et 1997.

54. Toute révision en cours de route des travaux à moyen terme aura une incidence sur les prévisions budgétaires finales. Les décisions prises au cours des troisième et quatrième réunions de la Conférence des Parties comportant des incidences financières, particulièrement quant aux lieux de la tenue des grandes réunions de la Convention, aux façons d'appliquer le mécanisme du centre d'échange, au programme et aux moyens d'entreprendre les travaux de l'Organe subsidiaire ainsi qu'à la façon de procéder en vertu de l'article 19(3), devront être intégrées à la révision du budget tel que présenté ici. De plus, l'emplacement du Secrétariat a également eu des effets sur les coûts reflétés dans le projet de budget, car il faut faire les modifications nécessaires lors de toute relocalisation.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

55. Le projet de budget pour 1997 et 1998 évalue les retombées financières du suivi réussi des décisions prises lors des première et deuxième réunions de la Conférence des Parties, surtout en ce qui a trait au programme de travail à moyen terme (MTPW). Il tente d'établir un équilibre entre la réalité des ressources limitées, le nouvel environnement du Secrétariat permanent et un programme de travail chargé. Tout comme les révisions du MTPW doivent être reflétées dans les prévisions budgétaires finales, on ne peut examiner une révision des prévisions budgétaires sans songer aux effets que celle-ci aura sur la prestation réussie du programme de travail. Pour permettre à la Conférence des Parties de prendre des décisions éclairées quant à son budget, cette note et le projet de budget cernent clairement tous les changements proposés au budget de 1996 et font le pont avec le MTPW et les décisions de la Conférence des Parties.

56. En examinant ce budget, la Conférence des Parties pourrait songer à mettre sur pied un fonds de roulement de réserve. On pourrait créer ce fonds en s'inspirant des pratiques des Nations Unies, en le fixant à une valeur de 15% des dépenses annuelles, ou le relier aux contributions du pays hôte ou à une combinaison d'une proportion d'un pourcentage des dépenses annuelles et des contributions du pays hôte.

ANNEXE I

BUDGET INDICATIF POUR 1997
PRÉVISION DES COÛTS À GENÈVE COMPARÉS AUX COÛTS À MONTRÉAL
TEL QUE PRÉVU AU PARAGRAPHE 7 DE LA DÉCISION II/20¹
(en dollars américains)

	ÉLÉMENTS	Genève	Montréal
1.	DIRECTION ET GESTION		
	<i>Direction exécutive</i>		
	Secrétaire exécutif (D-2)	200 000	95 432
	Assistant spécial du Secrétaire exécutif (P-3)	125 000	68 124
	Secrétaire de direction (G-5)	88 000	21 340
	Activités d'appui et études techniques	79 000	60 000
	<i>Gestion du Fonds et administration</i>		
	Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (P-4) (PNUE)	0	0
	Assistant administratif (G-6)	110 000	23 302
	Commis (G-3)	79 000	17 327
	Total partiel 1	681 000	282 525
2.	PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX ET COOPÉRATION		
	<i>Processus intergouvernementaux</i>		
	Administrateur général (D-1)	185 000	91 948
	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1ère classe) (P-2)	101 000	54 296
	Assistant de recherche (G-5)	88 000	21 340
	Secrétaire (G-4)	84 000	19 535
	Activités d'appui et études techniques	42 000	40 000
	<i>Ressources et instruments financiers</i>		
	Administrateur de programme (P-4)	149 000	78 943
	Activités d'appui et études techniques	32 000	40 000
	<i>Avis et appui juridiques</i>		
	Administrateur de programme (P-4)	149 000	78 943
	Activités d'appui et études techniques	32 000	30 000
	<i>Service des réunions de la Conférence des Parties</i>		
	Service des réunions de la Conférence des Parties	977 000	950 000
	Total partiel 2	1 839 000	1 405 005

/...

	ÉLÉMENTS	Genève	Montréal
3. QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES			
<i>Bureau de l'Administrateur général</i>			
Administrateur général (D-I)	185 000	91 948	
Administrateur de programme – Économiste (P-4)	149 000	78 943	
Assistant de recherche (G-5)	88 000	21 340	
Assistant de recherche (G-5)	88 000	21 340	
Secrétaire (G-4)	84 000	19 535	
Activités d'appui et études techniques	63 000	60 000	
<i>Écologie de la conservation</i>			
Administrateur de programme (P-4)	149 000	78 943	
<i>Ressources génétiques/Agrobiodiversité</i>			
Administrateur de programme (P-4) (FAO)	0	0	
<i>Biotechnologie</i>			
Administrateur de programme (hors classe) (P-5)	168 000	87 852	
<i>Écologie marine</i>			
Administrateur de programme (P-4) (UNESCO)	0	0	
<i>Connaissances autochtones</i>			
Administrateur de programme (P-3)	125 000	68 124	
<i>Service des réunions de l'Organe Subsidiaire</i>			
Service des réunions de l'Organe Subsidiaire	368 000	350 000	
Service des réunions des groupes de l'Organe Subsidiaire	24 000	50 000	
Service et frais de communication du Groupe de liaison de l'Organe subsidiaire	21 000	21 000	
Service des réunions du Groupe d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques	517 000	700 000	
Service des réunions du Groupe d'experts sur les zones marines et côtières	21 000	60 000	
Total partiel 3	2 050 000	1 709 025	

	ÉLÉMENTS	Genève	Montréal
4.	MISE EN ŒUVRE ET COMMUNICATIONS		
	<i>Bureau de l'Administrateur de programme (hors classe)</i>		
	Administrateur de programme (hors classe) (P-5)	168 000	87 852
	Assistant de recherche (G-5)	88 000	21 340
	Sectrétaire (G-4)	84 000	19 535
	Activités d'appui et études techniques	42 000	40 000
	<i>Mécanisme du centre d'échange</i>		
	Administrateur de programme (P-4)	149 000	78 943
	Exploitant de la base de données (P-2)	101 000	54 296
	Équipement, fournitures et accessoires	63 000	53 000
	Ateliers de formation	0	0
	<i>Rapports</i>		
	Administrateur de programme (P-3)	125 000	68 124
	<i>Bibliothèque et services de documentation</i>		
	Bibliothécaire/Documentaliste (P-3)	125 000	68 124
	Commis (G-3)	79 000	17 327
	Acquisitions de la bibliothèque	53 000	50 000
	<i>Communications</i>		
	Administrateur de programme – communications (P-2) (PNUE)	0	54 296
	Promotion, sensibilisation et publication	145 000	150 000
	Publications des perspectives mondiales en matière de biodiversité	0	0
	Total partiel 4	1 222 000	762 837
5	DÉPENSES COMMUNES		
	<i>Voyages du personnel</i>		
	Voyages officiels (missions)	147 000	400 000
	Voyages pour assurer le service technique des réunions	74 000	70 000
	Total partiel 5	221 000	470 000
6.	ÉQUIPEMENT		
	Équipement (fournitures de bureau, ordinateurs, photocopieuse/imprimante)	0	50 000
	Fournitures	53 000	70 000
	Total partiel 6	53 000	120 000

	ÉLÉMENTS	Genève	Montréal
7.	LOCAUX		
	Location	0	0
	Services de sécurité	0	0
	Entretien des bâtiments	0	0
	Services divers (gaz, électricité, nettoyage, etc.)	0	100 000
	Assurance	0	20 000
	Total partiel 7	0	120 000
8.	DIVERS		
	Assistance temporaire et heures supplémentaires	103 000	100 000
	Communications (téléphone, télécopieur, courrier, courrier électronique, etc.)	179 000	300 000
	Recrutement et voyages pour entrevues	30 000	60 000
	Réaffectation du personnel et déménagement	0	0
	Représentation	21 000	50 000
	Autres dépenses	5 000	5 000
	Total partiel 8	338 000	515 000
	Totaux partiels 1 à 8	6 404 000	4 872 392
9.	IMPRÉVUS (2% - sommes partielles 1 à 8)	128 080	97 448
	Totaux partiels 1 à 9	6 532 080	4 969 840
10.	DÉPENSES D'APPUI ADMINISTRATIF (13%)	849 160	646 079
11.	TOTAL	7 381 240	5 615 919
12.	MOINS CONTRIBUTIONS DU PAYS HÔTE	0	1 000 000
13.	BUDGET A RÉPARTIR ENTRE LES PARTIES	6 991 672	4 615 919

1/. Cette annexe énumère les estimations comparatives entre Genève et Montréal. Elle ne reflète pas les changements proposés à la structure organisationnelle du Secrétariat, à la promotion ou au réaménagement de postes, ou aux nouveaux postes proposés. Ceux-ci figurent à l'annexe II.

ANNEXE II

**BUDGET RÉVISÉ DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE
POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR 1997
BUDGET INDICATIF POUR 1998
(en dollars américains)**

	ÉLÉMENTS	1997	1998
1.	DIRECTION ET GESTION		
	<i>Direction exécutive</i>		
	Secrétaire exécutif (D-2)	95 432	100 203
	Assistant spécial du Secrétaire exécutif (P-3)	68 124	71 531
	Conseiller en planification et politiques (P-4)	0	0
	Administrateur de programme auxiliaire (Finlande) (P-2)	0	0
	Secrétaire de direction (G-7)	25 453	26 726
	Activités d'appui et études techniques	60 000	60 000
	<i>Gestion du Fonds et administration</i>		
	Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (P-4) (PNUE)	0	0
	Fonctionnaire d'administration (P-3) (Québec)	0	0
	Fonctionnaire d'administration – correspondance (P-2)	54 296	57 011
	Assistant financier (G-7)	25 453	26 726
	Assistant au personnel (G-7)	25 453	26 726
	Assistant administratif (G-6)	23 302	24 467
	Commis-Voyages (G-6)	23 302	24 467
	Secrétaire (G-4)	19 535	20 512
	Réceptionniste (G-4)	19 535	20 512
	Messager (G-4)	19 535	20 512
	Activités de soutien	20 000	20 000
	Total partiel 1	479 420	499 391

/...

	ÉLÉMENTS	1997	1998
2.	PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX ET COOPÉRATION		
	<i>Bureau de l'Administrateur général</i>		
	Administrateur général (D-1)	91 948	96 546
	Fonctionnaire d'administration (P-2)	54 296	57 011
	Assistant administratif (G-6)	23 302	24 467
	Secrétaire (G-5)	21 340	22 407
	Activités de soutien	40 000	40 000
	<i>Coopération</i>		
	Administrateur de programme – affaires intergouvernementales (P-4)	87 852	92 244
	Administrateur de programme – affaires non gouvernementales (P-3)	68 124	71 531
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités de soutien	40 000	40 000
	<i>Affaires juridiques</i>		
	Administrateur de programme (P-4)	78 943	82 891
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités de soutien	30 000	30 000
	<i>Services de la Conférence des Parties</i>		
	Services des réunions de la Conférence des Parties	950 000	1 000 000
	Service des réunions du Bureau de la Conférence des Parties	50 000	50 000
	Service des réunions régionales préparatoires de la Conférence des Parties	250 000	250 000
	Total partiel 2	1 836 712	1 910 547

	ÉLÉMENTS	1997	1998
3.	QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES		
	<i>Bureau de l'Administrateur général</i>		
	Administrateur général (D-1)	91 948	96 546
	Assistant administratif (G-6)	23 302	24 467
	Secrétaire (G-5)	21 340	22 407
	Activités d'appui et études techniques	60 000	60 000
	<i>Analyses scientifiques, techniques et technologiques</i>		
	Administrateur de programme, identification, surveillance et vérification (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme, économie (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme, partenariats et secteur privé (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme, connaissances indigènes (P-3)	68 124	71 531
	Administrateur de programme, agrobiodiversité (FAO)	0	0
	Administrateur de programme, ressources génétiques	0	0
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités d'appui et études techniques	120 000	120 000
	<i>Services des réunions de l'Organe subsidiaire</i>		
	Service des réunions de l'Organe subsidiaire	350 000	360 000
	Service des activités de l'Organe subsidiaire	80 000	80 000
	Réunion du Bureau de l'Organe subsidiaire	50 000	50 000
	Total partiel 3	1 177 904	1 213 799
4.	PROTOCOLE DE PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES		
	<i>Bureau de l'Administrateur général</i>		
	Administrateur général (D-1)	91 948	96 546
	Administrateur de programme, droit (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme génétique (P-3)	68 124	71 531
	Fonctionnaire d'administration (P-2)	54 296	57 011
	Administrateur de programme auxiliaire (P-2)	0	0
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités d'appui et études techniques	75 000	75 000
	<i>Service des réunions du Protocole de prévention des risques biotechnologiques</i>		
	Services des réunions du Groupe de travail ad hoc sur la prévention des risques biotechnologiques	700 000	700 000
	Total partiel 4	1 093 765	1 109 703

	ÉLÉMENTS	1997	1998
5.	MISE EN ŒUVRE ET COMMUNICATIONS		
	<i>Bureau de l'Administrateur général</i>		
	Administrateur général (D-1)	91 948	96 546
	Assistant administratif (G-6)	23 302	24 467
	Secrétaire (G-5)	21 340	22 407
	Activités d'appui et études techniques	40 000	40 000
	<i>Mécanisme du centre d'échange</i>		
	Administrateur de programme - centre d'échange (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme (Québec)	0	0
	Bibliothécaire/archiviste (P-3)	68 124	71 531
	Administrateur de programme – information (P-3)	68 124	71 531
	Administrateur de programme (adjoint de 1ère classe) – gestion de la base de données (P-2)	54 296	57 011
	Administrateur de programme (adjoint de 1ère classe) – contrôle de la documentation (P-2)	54 296	57 011
	Commis – base de données (G-5)	21 340	22 407
	Commis – publications (G-4)	19 535	20 512
	Activités de soutien	40 000	40 000
	Acquisitions de la bibliothèque	50 000	50 000
	Promotion, sensibilisation et publication	150 000	150 000
	<i>Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière</i>		
	Administrateur de programme – écologie de la conservation (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme – écologie marine (UNESCO)	0	0
	Administrateur de programme (P-3)	68 124	71 531
	Administrateur de programme auxiliaire (P-2)	0	0
	Activités d'appui et études techniques	60 000	60 000
	<i>Ressources et instruments financiers</i>		
	Administrateur de programme, ressources et instruments financiers (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme, débutant (P-2)	0	0
	Administrateur de programme, débutant (P-2)	0	0
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités d'appui et études techniques	40 000	40 000
	<i>Rapports et examens nationaux</i>		
	Administrateur de programme (P-4)	78 943	82 891
	Administrateur de programme auxiliaire (P-2)	0	0
	Assistant de recherche (G-7)	25 453	26 726
	Activités d'appui et études techniques	40 000	40 000
	Total partiel 5	1 277 110	1 319 965

	ÉLÉMENTS	1997	1998
6.	VOYAGES DU PERSONNEL		
	Voyages officiels (missions)	400 000	400 000
	Voyages pour assurer le service technique des réunions	70 000	70 000
	Total partiel 6	470 000	470 000
7	ÉQUIPEMENT		
	Matériel non récupérable (fournitures)	70 000	70 000
	Matériel réutilisable (meubles, ordinateurs, photocopieurs, etc.)	50 000	50 000
	Total partiel 7	120 000	120 000
8.	LOCAUX		
	Location	0	0
	Services divers (gaz, électricité, nettoyage, etc.)	100 000	100 000
	Assurance	20 000	20 000
	Total partiel 8	120 000	120 000
9.	DIVERS		
	Assistance temporaire et heures supplémentaires	100 000	100 000
	Communications (téléphone, télécopie, courrier, courrier électronique, etc.)	300 000	300 000
	Recrutement et voyages pour entrevues	60 000	20 000
	Représentation	50 000	50 000
	Autres dépenses	5 000	5 000
	Total partiel 9	515 000	475 000
	Totaux partiels 1 à 9	7 089 910	7 238 406
10.	IMPRÉVUS (8,5% - sommes partielles 1 à 9)	602 642	615 264
	Totaux partiels 1 à 10	7 692 553	7 853 670
10.	DÉPENSES D'APPUI ADMINISTRATIF (13%)	1 000 032	1 020 977
11.	TOTAL	8 692 584	8 874 647
12.	MOINS LES CONTRIBUTIONS DU PAYS HÔTE	1 000 000	1 000 000
13.	BUDGET A RÉPARTIR ENTRE LES PARTIES	7 692 584	7 874 647
	Pourcentage de l'augmentation au cours de l'année précédente (d'après le budget à répartir entre les Parties)	12	2

ANNEXE III

**ÉCHELLE DES CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE
POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, POUR 1997**

	PARTIES	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01 %	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998
		(%)	(%)	(dollars américains)	(dollars américains)
1	Albanie	0,01	0,01	1 032	1 057
2	Algérie	0,16	0,21	16 517	16 908
3	Antigua et Barbuda	0,01	0,01	1 032	1 057
4	Argentine	0,48	0,64	49 552	50 725
5	Arménie	0,05	0,07	5 162	5 284
6	Australie	1,48	1,99	152 786	156 402
7	Autriche	0,87	1,17	89 813	91 939
8	Bahamas	0,02	0,03	2 065	2 114
9	Bangladesh	0,01	0,01	769	787
10	Barbades	0,01	0,01	1 032	1 057
11	Belarus	0,28	0,38	28 905	29 590
12	Belize	0,01	0,01	1 032	1 057
13	Bénin	0,01	0,01	769	787
14	Bhoutan	0,01	0,01	769	787
15	Bolivie	0,01	0,01	1 032	1 057
16	Botswana	0,01	0,01	1 032	1 057
17	Brésil	1,62	2,17	167 239	171 197
18	Bulgarie	0,08	0,11	8 259	8 454
19	Burkina	0,01	0,01	769	787
20	Cambodge	0,01	0,01	769	787
21	Cameroun	0,01	0,01	1 032	1 057
22	Canada	3,11	4,17	321 057	328 656
23	Cap-Vert	0,01	0,01	769	787
24	République Centrafricaine	0,01	0,01	769	787

/...

	PARTIES	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01%	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998
		(%)	(%)	(dollars américains)	(dollars américains)
25	Tchad	0,01	0,01	769	787
26	Chili	0,08	0,11	8 259	8 454
27	Chine	0,74	0,99	76 393	78 201
28	Colombie	0,10	0,13	10 323	10 568
29	Comores	0,01	0,01	769	787
30	Congo	0,01	0,01	1 032	1 057
31	Îles Cook	0,01	0,01	1 032	1 057
32	Costa Rica	0,01	0,01	1 032	1 057
33	Côte d'Ivoire	0,01	0,01	1 032	1 057
34	Cuba	0,05	0,07	5 162	5 284
35	Chypre	0,03	0,04	3 097	3 170
36	République tchèque	0,25	0,34	25 808	26 419
37	République populaire démocratique de Corée	0,05	0,07	5 162	5 284
38	Danemark	0,72	0,97	74 328	76 088
39	Djibouti	0,01	0,01	769	787
40	Dominique	0,01	0,01	1 032	1 057
41	Équateur	0,02	0,03	2 065	2 114
42	Égypte	0,08	0,11	8 259	8 454
43	El Salvador	0,01	0,01	1 032	1 057
44	Guinée équatoriale	0,01	0,01	769	787
45	Érythrée	0,01	0,01	769	787
46	Estonie	0,04	0,05	4 129	4 227
47	Éthiopie	0,01	0,01	769	787
48	Fidji	0,01	0,01	1 032	1 057
49	Finlande	0,62	0,83	64 005	65 520
50	France	6,42	8,62	662 762	678 447
51	Gambie	0,01	0,01	769	787
52	Géorgie	0,11	0,15	11 356	11 624
53	Allemagne	9,06	12,16	935 299	957 435
54	Ghana	0,01	0,01	1 032	1 057
55	Grèce	0,38	0,51	39 229	40 157

/...

	Parties	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01%	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998
		(%)	(%)	(dollars américains)	(dollars américains)
56	Grenade	0,01	0,01	1 032	1 057
57	Guatemala	0,02	0,03	2 065	2 114
58	Guinée	0,01	0,01	769	787
59	Guinée-Bissau	0,01	0,01	769	787
60	Guyane	0,01	0,01	1 032	1 057
61	Honduras	0,01	0,01	1 032	1 057
62	Hongrie	0,14	0,19	14 453	14 795
63	Islande	0,03	0,04	3 097	3 170
64	Inde	0,31	0,42	32 003	32 760
65	Indonésie	0,14	0,19	14 453	14 795
66	République islamique d'Iran	0,45	0,60	46 455	47 555
67	Irlande	0,21	0,28	21 679	22 192
68	Israël	0,27	0,36	27 873	28 533
69	Italie	5,25	7,05	541 978	554 805
70	Jamaïque	0,01	0,01	1 032	1 057
71	Japon	15,65	21,00	1 615 611	1 653 848
72	Jordanie	0,01	0,01	1 032	1 057
73	Kazakhstan	0,19	0,25	19 614	20 079
74	Kenya	0,01	0,01	1 032	1 057
75	Kiribati	0,01	0,01	769	787
76	Kirghizstan	0,03	0,04	3 097	3 170
77	Lettonie	0,08	0,11	8 259	8 454
78	Liban	0,01	0,01	1 032	1 057
79	Lesotho	0,01	0,01	769	787
80	Lithuanie	0,08	0,11	8 259	8 454
81	Luxembourg	0,07	0,09	7 226	7 397
82	Madagascar	0,01	0,01	769	787
83	Malawi	0,01	0,01	769	787
84	Malaisie	0,14	0,19	14 453	14 795
85	Maldives	0,01	0,01	769	787
86	Mali	0,01	0,01	769	787
87	Îles Marshall	0,01	0,01	1 032	1 057

/...

	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01%	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998	
			(%)	(%)	(dollars américains)
	PARTIES				
88	Mauritanie	0,01	0,01	769	787
89	Maurice	0,01	0,01	1 032	1 057
90	Mexique	0,79	1,06	81 555	83 485
91	Micronésie (États fédérés de)	0,01	0,01	1 032	1 057
92	Monaco	0,01	0,01	1 032	1 057
93	Mongolie	0,01	0,01	1 032	1 057
94	Maroc	0,03	0,04	3 097	3 170
95	Mozambique	0,01	0,01	769	787
96	Myanmar	0,01	0,01	769	787
97	Nauru	0,01	0,01	1 032	1 057
98	Népal	0,01	0,01	769	787
99	Pays-Bas	1,59	2,13	164 142	168 027
100	Nouvelle-Zélande	0,24	0,32	24 776	25 363
101	Nicaragua	0,01	0,01	1 032	1 057
102	Niger	0,01	0,01	769	787
103	Nigéria	0,11	0,15	11 356	11 624
104	Niue	0,01	0,01	1 032	1 057
105	Norvège	0,56	0,75	57 811	59 179
106	Oman	0,04	0,05	4 129	4 227
107	Pakistan	0,06	0,08	6 194	6 341
108	Panama	0,01	0,01	1 032	1 057
109	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0,01	1 032	1 057
110	Paraguay	0,01	0,01	1 032	1 057
111	Pérou	0,06	0,08	6 194	6 341
112	Philippines	0,06	0,08	6 194	6 341
113	Pologne	0,33	0,44	34 067	34 873
114	Portugal	0,28	0,38	28 905	29 590
115	Qatar	0,04	0,05	4 129	4 227
116	République de Corée	0,82	1,10	84 652	86 655
117	République de Moldavie	0,08	0,11	8 259	8 454
118	Roumanie	0,15	0,20	15 485	15 852
119	Fédération Russe	4,27	5,73	440 809	451 242

/...

	PARTIES	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01%	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998
		(%)	(%)	(dollars américains)	(dollars américains)
120	Rwanda	0,01	0,01	769	787
121	Saint-Kitts et Névis	0,01	0,01	1 032	1 057
122	Sainte-Lucie	0,01	0,01	1 032	1 057
123	Saint-Vincent-et-Grenadines	0,01	0,01	1 032	1 057
124	Samoa	0,01	0,01	769	787
125	Saint-Marin	0,01	0,01	1 032	1 057
126	Sénégal	0,01	0,01	1 032	1 057
127	Seychelles	0,01	0,01	1 032	1 057
128	Sierra Leone	0,01	0,01	769	787
129	Singapour	0,14	0,19	14 453	14 795
130	Slovaquie	0,08	0,11	8 259	8 454
131	Slovénie	0,07	0,09	7 226	7 397
132	Îles Solomon	0,01	0,01	769	787
133	Afrique du Sud	0,32	0,43	33 035	33 817
134	Espagne	2,38	3,19	245 697	251 512
135	Sri Lanka	0,01	0,01	1 032	1 057
136	Soudan	0,01	0,01	769	787
137	Suriname	0,01	0,01	1 032	1 057
138	Swaziland	0,01	0,01	1 032	1 057
139	Suède	1,23	1,65	126 978	129 983
140	Suisse	1,21	1,62	124 913	127 869
141	République arabe syrienne	0,05	0,07	5 162	5 284
142	Togo	0,01	0,01	769	787
143	Trinité-et-Tobago	0,03	0,04	3 097	3 170
144	Tunisie	0,03	0,04	3 097	3 170
145	Ouganda	0,01	0,01	769	787
146	Ukraine	1,09	1,46	112 525	115 188
147	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,32	7,14	549 204	562 203
148	République Unie de Tanzanie	0,01	0,01	769	787
149	Uruguay	0,04	0,05	4 129	4 227

/...

	Barème des quotes-parts des Nations Unies 1997*	Barème des quote-parts pour le Fonds d'affectation spéciale avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contributions supérieures à 0,01%	Contributions au 1^{er} janvier 1997	Contributions indicatives au 1^{er} janvier 1998
	(%)	(%)	(dollars américains)	(dollars américains)
PARTIES				
150 Ouzbékistan	0,13	0,17	13 420	13 738
151 Vanuatu	0,01	0,01	769	787
152 Venezuela	0,33	0,44	34 067	34 873
153 Viêt-Nam	0,01	0,01	1 032	1 057
154 Yémen	0,01	0,01	1 032	1 057
155 Zaïre	0,01	0,01	769	787
156 Zambie	0,01	0,01	769	787
157 Zimbabwe	0,01	0,01	1 032	1 057
158 Communauté Européenne	0,00	2,50	192 315	196 866
	72,75	100,00	7 692 584	7 874 647

* Résolution de l'Assemblée Générale 49/19.
Échelle d'évaluation pour la répartition des dépenses des Nations Unies